

Note sur la règle de détermination des dates de Pâques, Ascension et Pentecôte.

La définition ecclésiastique actuelle de la date de Pâques est celle adoptée en l'an 325 par le concile de Nicée, convoqué par l'empereur romain Constantin : « Pâques est célébrée le dimanche qui suit le quatorzième jour de la Lune qui atteint cet âge au 21 Mars ou immédiatement après ».*

Le quatorzième jour de la Lune étant le jour de la pleine lune et le 21 mars faisant référence à la date de l'équinoxe de printemps, cette définition est le plus souvent interprétée en laissant supposer que Pâques est le résultat d'un calcul astronomique basé sur la détermination de l'équinoxe de printemps et de la première pleine lune suivant cet équinoxe.*

En effet, **le dimanche de Pâques tombe quasiment toujours le premier dimanche qui suit la première pleine lune de printemps** (c'est à dire la première pleine lune suivant l'équinoxe de printemps). Cette règle astronomique est donc celle utilisée par les concepteurs du Calendrier des semis pour déterminer la date de Pâques.

Cette année 2019, la pleine lune astronomique (opposition Lune-Soleil) a lieu au mois de mars le jeudi 21 à 2h44. Cette date succède de peu à l'équinoxe astronomique (moment précis où le Soleil coupe le plan de l'équateur terrestre) qui a lieu le mercredi 20 mars à 22h58. **De ce fait, pour les concepteurs du Calendrier des semis, qui se basent sur des données astronomiques, Pâques 2019 devait se tenir le dimanche 24 mars.**

Mais en réalité, le calcul de la date de Pâques se fait à l'aide d'un calendrier perpétuel lunaire utilisant une "Lune moyenne fictive". **La pleine lune ecclésiastique peut différer de la pleine lune réelle d'un ou deux jours.** L'Église ne tient donc pas compte du mouvement réel de la Lune mais utilise une Lune fictive mais régulière pour son calcul des dates de fêtes religieuses mobiles ou *comput* (du latin *computus* "compte").*

Suivant les calculs ecclésiastiques, Pâques tombe en réalité le dimanche 21 avril 2019. Lorsque, juste avant l'impression du Calendrier des semis, nous nous sommes aperçus de cette subtilité, nous avons corrigé la date de Pâques mais avons omis de décaler avec elle celles des fêtes qui lui sont liées. C'est à dire le jeudi de l'Ascension, qui est fixé 40 jours après le dimanche de Pâques et le dimanche de Pentecôte, 7 semaines après celui de Pâques (soit 10 jours après le jeudi de l'Ascension).

En comptant sur votre indulgence,

Gauthier Baudoin, Didier De-La-Porte.

* Source : PGJ astronomie (<http://pgj.pagesperso-orange.fr/paques.htm>)